



N° 333-2022 VSR

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs rue de Metz, effectués par l'entreprise EUROVIA, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant le fonctionnement de certains feux tricolores dans la commune.

A R R E T E

ARTICLE 1 : du jeudi 1^{er} septembre 2022 jusqu'à la fin des travaux, il y a lieu de mettre en clignotant les feux tricolores suivants :

- Carrefour rue de Metz, Avenue de la Providence, Avenue du Général de Gaulle.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

ARTICLE 3 : conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 1^{er} SEPTEMBRE 2022

POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE AUX TRAVAUX



Sylvie BALON